

Appel à contribution

Cameroun-Union européenne (1960-2000) : regards croisés sur les noces d'argent d'une coopération

Ouvrage collectif à paraître en 2019

Contexte/Justification

En juillet 2020, la relation de coopération entre le Cameroun et l'Union européenne (UE) marquera ses 60 années d'existence. Ces noces de diamant constituent l'aboutissement d'une longue histoire entamée dès l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Le jeune Etat camerounais affiche alors des ambitions volontaristes pour promouvoir son développement économique et social et offrir à sa population un standard de vie décent. Toutefois, comme la majeure partie des pays nouvellement émancipés du joug colonial, le Cameroun manque cependant du capital financier nécessaire à l'accomplissement de sa vision. Cette période correspond alors à celle au cours de laquelle la Communauté économique européenne (CEE) naissante (1957), octroyait aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) une association par laquelle elle s'engageait à les conduire "vers le développement économique et sociale auquel ils aspirent". Le Cameroun allait dès 1960 saisir cette opportunité qui lui permis, dès de 1963, de rejoindre les 18 Etats Africains et Malgache Associés (EAMA) qui entamèrent le cycle des conventions négociées avec la CEE et dont Yaoundé 1 constitua la première étape. Puis suivit la Convention de Yaoundé 2 en 1969 et, à partir de 1975, les quatre Conventions de Lomé (1975-2000) que succéda, en juin 2000, l'Accord de partenariat de Cotonou (2000-2020). Ainsi, depuis plus d'un demi-siècle et dans un cadre multilatérale intégrant les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), s'est établi entre le Cameroun et l'UE une relation de coopération stable dont les fruits peuvent être aujourd'hui sujet à réflexion et à débat. Il nous a ainsi paru opportun, alors que va fermer le cycle de l'Accord de Cotonou en 2020 et que les regards interrogateurs sont tournés vers l'avenir de la relation ACP-UE, de marquer ce point d'arrêt pour esquisser un bilan de la coopération entre le Cameroun et la l'Europe communautaire.

Objectif

Au crépuscule de l'Accord de partenariat de Cotonou (2020) et dans une approche polydisciplinaire, l'objectif de l'ouvrage est de jeter un regard bilan sur les 60 dernières années de la coopération entre le Cameroun et l'UE. Il s'agit d'en retirer aussi bien les aspects positifs que négatifs, les leçons et des perspectives offrant des pistes d'amélioration pour l'avenir.

Axes thématiques

Les thématiques de l'ouvrage seront aussi larges que variées. Elles visent à faire exprimer toutes les expertises possibles sur le sujet (universitaires, académiciens, experts, politiques, témoins....).

- Environnement juridique de la coopération
- Coopération diplomatique
- Coopération politique
- Coopération économique

- Coopération commerciale
- Coopération technique
- Coopération culturelle
- Coopération environnementale
- Institutions de la coopération
- Acteurs humains de la coopération
- Outils de mise en œuvre de la coopération (FED, BEI, CDE, Stabex...)
- Interactions entre coopération multilatérale (Cameroun-UE) et coopération bilatérale (Cameroun et autres pays de l'UE)
- Interactions entre coopération avec l'UE et les autres pays ACP
- Interaction entre coopération bilatérale (Cameroun-UE) et coopération régionale (UE-Afrique centrale)
-

Calendrier

La parution de l'ouvrage est prévue en **septembre 2019**. Les propositions de contribution sont déjà attendues au plus tard le **30 septembre 2018**. Elles prendront la forme d'un résumé d'une page au maximum comportant :

- le titre de la contribution (sujet développé)
- le thème afférant (selon les grandes thématiques arrêtées ci-dessus)
- le nom, la qualification, la filiation institutionnelle et le contact complet de l'auteur
- un court CV de l'auteur (maximum une page)

Les contributeurs dont les propositions seront retenues seront informés **avant le 15 octobre 2018** et les textes définitifs reçus au plus tard le **30 mars 2019**.

Les propositions et les textes seront reçus aux adresses email : **camerounue@gmail.com** et **ebale.pro@gmail.com**

Normes éditoriales pour les textes

- Texte saisi uniformément en Times New Roman avec un nombre de pages se situant entre 15 et 25 pages (notes+ bibliographie+ annexes incluses)
- Hiérarchie des titres : maximum quatre niveaux [I, II, III, A, B, C, 1), 2), 3) a), b), c)]
- Taille des lettres : le corps du texte doit être saisi en interligne simple, en police 11 et les notes en police 10 points.
- Les références bibliographiques figurent dans le texte avec le nom de l'auteur en majuscule et l'année de publication. Exemple : (NZAMBA, 2014) ou (FMI, 2008). Les sources d'archives et autres références explicatives figurent en notes de bas de page en numérotation automatique continue.
- La bibliographie est insérée en fin de texte, par ordre alphabétique et suivant les normes scientifiques en vigueur :
 - Pour un ouvrage : nom de l'auteur, prénom abrégé, année de publication, titre de l'ouvrage, lieu et maison d'édition. Ex. : Nzamba D., (1989), *La coopération économique Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan.
 - Pour un article : nom de l'auteur, prénom abrégé, année de publication, titre de l'article entre guillemets, titre de la revue ou de l'ouvrage collectif en italique, numéro, mois, série ou lieu et maison d'édition. Ex. 1 : Nzamba D., (1989), « La coopération économique Nord-Sud », *Revue africaine d'économie appliquée*, N° 150, Vol. 4, Septembre. Ex. 2 : Nzamba D., (1989), « La coopération économique Nord-Sud » in Balongo P., *Coopérer autrement avec l'Afrique*, Dakar, Editions du Codesria.